

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 3 Septembre 2018

Sous la présidence de **Monsieur Philippe MEYER, Maire**,
le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la **Mairie de Boersch**
en **séance publique**.

Nombre des membres
du Conseil Municipal

élus:

19

Conseillers
en fonction :

17

Conseillers présents :

14

Etaient présents :

M. KOPP - Mme PORTE – M. HAEGELI- Mme JUNG Adjoints au Maire,
MM BURGENTZLE – SCHULER - Dr WITTERSHEIM –
Mmes SCHILLINGER – RIESTERER – PETIT – M. ARNOLT –
Mme HOFFMANN – M. ESSLINGER

Etaient absents :

Mme HARROWFIELD qui donne procuration à M MEYER, Maire
Mme BLAISON qui donne procuration à Mme JUNG, Adjointe
Mme FUGER qui donne procuration à M ARNOLT

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose de reporter le point 3 «Mise en sécurité et mise en accessibilité de l'école primaire et de la Mairie : Mise en conformité de la tourelle attenante à la Mairie – Attribution du lot bardage » à la prochaine séance du Conseil municipal.

Le Conseil municipal a approuvé le report du point 3.



Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame Sandrine SCHILLINGER, Conseillère municipale, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de commencer la séance et remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 9 Juillet 2018 pour approbation. Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans modifications ni observations.

II. TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR UN IMMEUBLE D'INTERET ARCHITECTURAL OU URBAIN

Octroi d'une subvention

Vu la délibération du 30 juillet 1999 décidant de subventionner, à compter du 1^{er} janvier 2000, les travaux d'entretien des bâtiments (peinture, crépis) répondant à des critères bien définis,

Vu la délibération du 27 août 1999 complétant la délibération du 30 juillet 1999, par l'option (couverture) à la nature des travaux d'entretien des bâtiments subventionnables,

Vu la délibération du 23 novembre 2001 convertissant différents tarifs en euros,

Vu la demande d'aide formulée par Madame NOT Hélène domiciliée à BOERSCH, 8 Route d'Obernai,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *DECIDE* d'octroyer une subvention de 672,70 Euros à Madame NOT Hélène dans le cadre des travaux de valorisation (toiture) de son immeuble sis , 8 Route d'Obernai à BOERSCH,
Toiture : 217 m² à 3,10 € soit un total de 672,70 €

- *DECIDE* d'imputer la dépense au compte 6574 de l'exercice en cours.

III. MISE EN SÉCURITÉ ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET DE LA MAIRIE : MISE EN CONFORMITÉ DE LA TOURELLE ATTENANTE À LA MAIRIE – ATTRIBUTION DU LOT BARDAGE –

Ce point a été reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

IV. MISE EN SECURITE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE PRIMAIRE ET DE LA MAIRIE **MISE EN CONFORMITE DE LA TOURELLE**

AVENANT N° 1 AU LOT 2 : DEMOLITION – GROS ŒUVRE

AVENANT N° 1 AU LOT 3 : PLATRERIE

AVENANT N° 1 AU LOT 4 : PEINTURE

AVENANT N° 2 AU LOT 4 : PEINTURE

AVENANT N° 1 AU LOT 5 : MENUISERIE INTERIEURE BOIS

AVENANT N° 1 AU LOT 8 : ELECTRICITE

AVENANT N° 2 AU LOT 8 : ELECTRICITE

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2017 confiant au Groupe de maitrise d'œuvre constitué de la Société OTE Ingénierie d'ILLKIRCH et l'Atelier OZIOL DE MICHELI de STRASBOURG la mission de maitrise d'œuvre en vue de la restructuration de l'école primaire, la mise en accessibilité de la Mairie et la mise en conformité de la Tourelle de la Mairie.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 Décembre 2017 autorisant Monsieur le Maire à déposer auprès des services compétents une demande de permis de construire pour le projet de la restructuration de l'école primaire, la mise en accessibilité de la Mairie et la mise en conformité de la Tourelle de la Mairie à BOERSCH.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 Décembre 2017 approuvant le projet de restructuration de l'école primaire, la mise en accessibilité de la Mairie et la mise en conformité de la Tourelle de la Mairie.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 Janvier 2018 approuvant le plan de financement du projet de restructuration de l'école primaire, la mise en accessibilité de la Mairie et la mise en conformité de la Tourelle de la Mairie.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 Février 2018 attribuant la mission de Coordination SPS (Sécurité et de la Protection Santé) et la Mission de contrôle technique (LP+LE+ S +HAND + PS + PV + Att HAND) à la Société QUALICONSLT d'ENTZHEIM,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 Juin 2018 attribuant les lots aux entreprises,

Considérant les dispositions du Code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 3 septembre 2018 pour examiner les avenants,

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les avenants :

Avenant N° 1 au lot 2 « Gros œuvre »

Le présent avenant est motivé par les raisons suivantes :

Suite à la découverte sous les faux plafonds existants d'anciens plafonds qui étaient dégradés, il a été proposé de déposer l'ensemble de ces plafonds et de vérifier les solives de charpente auxquelles ils étaient accrochés, et de prévoir les renforts nécessaires (4 960.00 € HT + 4 250.00 € HT)

Plusieurs conduits de cheminées n'ont pas été prévus dans les démolitions et ont donc été chiffrées (9 650.00 € HT)

Le présent avenant représente un total de **plus-value** de : 18 860, -- € HT soit 22 632, -- € TTC.

Cet avenant porte ainsi ce marché à un montant total de : 178 140, -- € HT soit 213 768, -- € TTC.

Avenant N° 1 au lot 3 « Plâtrerie »

Le présent avenant est motivé par les raisons suivantes :

Les faux plafonds des salles de classe existantes étaient munis de laine minérale pour l'acoustique entre niveaux.

Il a été proposé de reproduire le principe pour conserver un isolement aux bruits aériens entre les étages.

Le présent avenant représente un total de **plus-value** de : 818,40 € HT soit 982,08 € TTC.

Cet avenant porte ainsi ce marché à un montant total de : 45 688,40 € HT soit 54 826,08 € TTC.

Avenant N° 1 au lot 4 « Peinture »

Le présent avenant est motivé par les raisons suivantes :

Il a été décidé en cours de chantier de recouvrir une partie des revêtements en liège des murs des salles de classe (ébrasements de fenêtres) pour favoriser l'apport de lumière. (3 060.00 €HT)

Certaines surfaces en paillettes demandent plus de préparation et il a été demandé un devis pour les recouvrir (1885.00 € HT)

Plusieurs éléments en bois (baguettes, plinthes, tablettes) n'étaient pas prévus en peinture et il a été demandé un devis pour les prendre en compte dans les salles de classe (738.00 + 204.00 +1 260.00)

Le présent avenant représente un total de **plus-value** de : 7 147, -- € HT soit 8 576,40 € TTC.

Cet avenant porte ainsi ce marché à un montant total de : 35 003, -- € HT soit 42 003,60 € TTC.

Avenant N° 2 au lot 4 « Peinture »

Le présent avenant est motivé par les raisons suivantes :

Il a été décidé de procéder à la mise en peinture des volets de la façade Sud.

Le présent avenant représente un total de **plus-value** de : 1 080, -- € HT soit 1 296, -- € TTC.

Cet avenant porte ainsi ce marché à un montant total de : 36 083, -- € HT soit 43 299,60 € TTC.

Avenant N° 1 au lot 5 « Menuiserie intérieure Bois »
--

Le présent avenant est motivé par les raisons suivantes :

Les modifications de sols, l'élargissement des murs et les percements de portes ont nécessité de reprendre des seuils de porte en bois.

Le présent avenant représente un total de **plus-value** de : 808, -- € HT soit 969,60 € TTC.

Cet avenant porte ainsi ce marché à un montant total de : 58 808, -- € HT soit 70 569,60 € TTC.

Avenant N° 1 au lot 8 « Electricité »

Le présent avenant est motivé par les raisons suivantes :

L'entrée des élèves se faisant majoritairement par la cour Nord, il a été proposé d'installer un éclairage extérieur au-dessus de la porte d'entrée Nord en complément de l'éclairage PMR existant
(1 210.54 € HT)

Il était initialement prévu des distributeurs de papier pour se sécher les mains, il a été proposé de remplacer ces distributeurs (marché du lot 09 CVC) par des sèche-mains électriques. (2 382,00 € HT)

Le présent avenant représente un total de **plus-value** de : 3 592,54 € HT soit 4 311,05 € TTC.

Cet avenant porte ainsi ce marché à un montant total de : 161 985,02 € HT soit 194 382,03 € TTC.

Avenant N° 2 au lot 8 « Electricité »

Le présent avenant est motivé par les raisons suivantes :

Il a été proposé de modifier les coffrets d'alarme type 4 et d'en ajouter un par niveau dans l'école.

Le présent avenant représente un total de **plus-value** de : 384, -- € HT soit 460,80 € TTC.

Cet avenant porte ainsi ce marché à un montant total de : 162 369,02 € HT soit 194 842,82 € TTC.

Entendu les explications de Monsieur le Maire et de Mme JUNG, Adjointe

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *ACCÉPTE* l'avenant N° 1 au lot 2 « Gros œuvre » signé avec la Société ZENNA BATIMENT de WINTZENHEIM entraînant une plus-value de 18 860, -- € HT soit 22 632, -- € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 178 140, -- € HT soit 213 768, -- € TTC.

- *ACCÉPTE* l'avenant N° 1 au lot 3 « Plâtrerie » signé avec la Société ALVENTI de ROMANSWILLER entraînant une plus-value de 818,40 € HT soit 982,08 € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 45 688,40 € HT soit 54 826,08 € TTC.

- *ACCÉPTE* l'avenant N° 1 au lot 4 « Peinture » signé avec la Société DECOPEINT de KILSTETT entraînant une plus-value de 7 147, -- € HT soit 8 576,40 € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 35 003, -- € HT soit 42 003,60 € TTC.

- *ACCÉPTE* l'avenant N° 2 au lot 4 « Peinture » signé avec la Société DECOPEINT de KILSTETT entraînant une plus-value de 1 080, -- € HT soit 1 296, -- € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 36 083, -- € HT soit 43 299,60 € TTC.

- *ACCÉPTE* l'avenant N° 1 au lot 4 « Peinture » signé avec la Société DECOPEINT de KILSTETT entraînant une plus-value de 7 147, -- € HT soit 8 576,40 € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 35 003, -- € HT soit 42 003,60 € TTC.

- *ACCÉPTE* l'avenant N° 1 au lot 5 « Menuiserie intérieure bois » signé avec la Société HOFFBECK d'OTTROTT entraînant une plus-value de 808, -- € HT soit 969,60 € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 58 808, -- € HT soit 70 569,60 € TTC.

- *ACCÉPTE* l'avenant N° 1 au lot 8 « Electricité » signé avec la Société AUBRY de ROSHEIM entraînant une plus-value de 3 592,54 € HT soit 4 311,05 € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 161 985,02 € HT soit 194 382,03 € TTC.

- *ACCÉPTE* l'avenant N° 2 au lot 8 « Electricité » signé avec la Société AUBRY de ROSHEIM entraînant une plus-value de 3874, -- € HT soit 460,80 € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 162 369,02 € HT soit 194 842,82 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de l'exercice en cours, au compte 2313 – opération 133.

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

V. RENOVATION ET ISOLATION DE LA SALLE COMMUNALE **- 2 Place de l'Etoile à KLINGENTHAL –**

AVENANT N° 3 AU LOT 5 « PLATRERIE ISOLATION » **AVENANT N° 1 AU LOT 8 « PEINTURES INTERIEURES »**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 Novembre 2015 décidant la rénovation et l'isolation du bâtiment communal sis 2 place de l'Etoile à KLINGENTHAL (annexe de Boersch).

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 Septembre 2017 approuvant la rénovation et l'isolation du bâtiment communal sis 2 place de l'Etoile à KLINGENTHAL ainsi que le plan de financement.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 novembre 2017 concernant l'attribution des lots aux entreprises.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 février 2018 acceptant l'avenant N° 1 au lot4 « Façades »

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 Mai 2018 acceptant l'avenant 1 au lot au lot 2 « Charpente couverture zinguerie » signé avec la Société AMANN Olivier de BOERSCH

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 Mai 2018 acceptant l'avenant 1 au lot6 « Chauffage sanitaire » signé avec la Société ESCHRICH Emmanuel de LALAYE

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 Mai 2018 acceptant l'avenant 1 au lot4 « Façades » signé avec la Société Peintur's Heibel Gargowitsch de BARR

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 Juin 2018 acceptant les avenants :

* Avenant N° 1 au lot 5 « Plâtrerie isolation » signé avec la Société Gargowitsch de ZELLWILLER entraînant une moins-value de - 2 369, -- € HT soit - 2 842,80 € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 18 078, -- € HT soit 21 693,60 € TTC.

* Avenant N° 2 au lot 5 « Plâtrerie isolation » signé avec la Société Gargowitsch de ZELLWILLER entraînant une plus-value de 596,44 € HT soit 715,73 € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 18 674,44 € HT soit 22 409,33 € TTC.

* Avenant N° 2 au lot 6 « Chauffage sanitaire » signé avec la Société ESCHRICH Emmanuel de LALAYE entraînant une plus-value de 355, -- € HT soit 426, -- € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 10 460, -- € HT soit 12 552, -- € TTC.

* Avenant N° 1 au lot 7 « Électricité VMC » signé avec la Société AERIS de HILSENEHIM entraînant une plus-value de 492, -- € HT soit 590,40 € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 9 071, -- € HT soit 10 885,20, -- € TTC.

Considérant les dispositions du Code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 3 Septembre 2018 pour examiner l'avenant N°3 AU LOT 5 « PLÂTRERIE ISOLATION » et l'avenant N° 1 au lot 8 « Peintures intérieures ».

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal l'avenant suivant :

Avenant N° 3 au lot 5 « Plâtrerie isolation »

Le présent avenant est motivé par les raisons suivantes :

- Isolation thermique palier étage : 413,28 € HT
- Création de caissons pour passage de tuyauteries : 233,75 € HT
- Mise en place d'un lattage au plafond de l'étage : 612, -- € HT
- Poste 5.2.14 non réalisé : - 183,60 € HT
- Poste 5.2.18 non réalisé : - 688, -- € HT

Le présent avenant représente un total de plus-value de : 387,43 € HT soit 464,92 € TTC.

Cet avenant porte ainsi ce marché à un montant total de : 19 061,87 € HT soit 22 874,24 € TTC.

Avenant N° 1 au lot 8 « Peintures intérieures »

Le présent avenant est motivé par les raisons suivantes :

- Pose d'intissés sur l'ensemble des murs de l'étage + peinture des boiseries de l'étage selon devis 10972 (ci-joint)
- Peinture au RDC (boiseries et tablettes) selon devis 10999

Le présent avenant représente un total de plus-value de : 2 074,24 € HT soit 2 489,09 € TTC.

Cet avenant porte ainsi ce marché à un montant total de : 8 196,74 € HT soit 9 836,09 € TTC.

Considérant les dispositions du Code des marchés publics,

Entendu les explications de Monsieur le Maire et de Monsieur SCHULER, Conseiller municipal,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *ACCÉPTE* l'avenant suivant :

* Avenant N° 3 au lot 5 « Plâtrerie isolation » signé avec la Société Gargowitsch de ZELLWILLER entraînant une plus-value de 387,43 € HT soit 464,92 € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 9 061,87 € HT soit 22 874,24 € TTC.

* Avenant N° 1 au lot 8 « Peintures intérieures » signé avec la Société Peintur's Heibel et Gargowitsch de BARR entraînant une plus-value de 2 074,24 € HT soit 2 489,09 € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 8 196,74 € HT soit 9 836,09 € TTC.

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents à intervenir sur ce dossier.

VI. RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
DE LA RUE DES ABEILLES, LA ROUTE DE ROSHEIM À BOERSCH
ET LA ROUTE DE GRENDLBRUCH, LA RUE JACQUES COULAUX, LA PLACE
DES ARMES, LE CARREFOUR DE LA MAISON FORESTIÈRE WOLFSGRUBE,
LA ROUTE DE LA FORÊT ET LE PASSAGE DU PONT DE KLINGENTHAL À
KLINGENTHAL

AVENANT

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mai 2017 décidant de retenir Es Services Énergétiques de STRASBOURG pour la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des phases et la totalité des travaux.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 Juillet 2017 approuvant la convention entre le Pays Bruche Mossig Piémont et la Commune,

Vu l'étude de projet quant au renouvellement de l'éclairage public de la rue des Abeilles, la Route de Rosheim à BOERSCH et la Route de Grendelbruch, la Rue Jacques Coulaux, la Place des Armes, le Carrefour de la maison forestière Wolfsgrobe, la Route de la forêt et le passage du pont de Klingenthal à KLINGENTHAL, réalisée par ES Services Énergétiques,

Vu la délibération du 19 Février 2018 concernant l'attribution du lot à l'entreprise EIFFAGE D'OSTWALD,

Considérant les dispositions du Code des marchés publics,

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal l'avenant N° 1 suivant :

Le présent avenant est motivé par les raisons suivantes :

- Fourniture et pose de bordures trottoir sur 208 ml rue Jacques Coulaux et Place des Armes

Le présent avenant représente un total de plus-value de : 11 908, -- € HT soit 14 289,60 € TTC.

Cet avenant porte ainsi ce marché à un montant total de : 180 764,38 € HT soit 216 917,26 € TTC.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *ACCÈPTE* l'avenant N° 1 au marché signé avec l'entreprise EIFFAGE D'OSTWALD, entraînant une plus-value de 11 908, -- € HT soit 14 289,60 € TTC qui porte ainsi le marché à un montant total de 180 764,38 € HT soit 216 917,26 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de l'exercice en cours, au compte 21534 – opération 90.

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VII. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU BASSIN DE L'EHN- ANDLAU- SCHEER POUR L'EXERCICE 2017

En application des dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux le rapport annuel d'activité de l'exercice 2017 du Syndicat Mixte pour l'Entretien des Cours d'eau Bassin de l'Ehn- Andlau- Scheer.

Entendu les explications de Monsieur le Maire et de Monsieur SCHULER Christian, délégué,

Le Conseil Municipal,

- *PREND ACTE* du rapport d'activité du Syndicat Mixte pour l'Entretien des Cours d'eau Bassin de l'Ehn- Andlau- Scheer pour l'exercice 2017.

VIII. COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU GAZ DE BARR POUR L'EXERCICE 2017

En application des dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux le Compte rendu d'activité de l'exercice 2017 du GAZ de BARR.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

- *PREND* acte du Compte rendu d'activité du GAZ de BARR pour l'exercice 2017.

XIX MISE A DISPOSITION DE LA TERRASSE DEVANT LE RESTAURANT « Le Schtampfel » à BOERSCH » – PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Vu la convention signée le 12 Novembre 2012 concernant la mise à disposition de la terrasse devant le Restaurant « Le Schtampfel » à Boersch,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le gérant du restaurant « Le Schtampfel » à Boersch doit renouveler, chaque année, sa demande de mise à disposition de la terrasse.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser M FUCHS Hervé, gérant du restaurant « Le Schtampfel » à Boersch d'utiliser la terrasse à titre gracieux.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *DECIDE* d'autoriser gérant du restaurant « Le Schtampfel » à Boersch d'utiliser la terrasse sise devant le restaurant 1 Rue du Rempart, à titre gracieux, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 Août 2021.

Cette mise à disposition est valable trois années.

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier,

X. IMPUTATION BUDGETAIRE DE FACTURES

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- *DECIDE* d'imputer la facture éditée par SAS FRITZ Fermetures d'OBERNAI se montant à 2 200,32 € TTC au compte 21318, Opération 131 (Volets école maternelle), de la section d'investissement du budget général,

- *DECIDE* d'imputer la facture éditée par CHRIST Locations de BOERSCH se montant à 2 922 € TTC au compte 2151, Opération 80 (Enrochement de chemins), de la section d'investissement du budget général,

- *DECIDE* d'imputer la facture éditée par EURO PODIUM de GRESSWILLER se montant à 1 962,94 € TTC au compte 2184, Opération 143 (Pont luminaire salle des fêtes), de la section d'investissement du budget général,

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

XI.COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- **Maison communale de Klingenthal – mise à disposition du 1^{er} étage**

Monsieur le Maire informe les élus que M DECAESTEKER, Président de l'Âme de la Vallée a demandé l'accord quant à l'utilisation du 1^{er} étage de la maison communale de Klingenthal. Les élus ont émis un avis favorable et une convention de mise à disposition à titre précaire sera mise en place avec l'Association.

Les frais d'entretien seront à la charge de l'Association.

Quant à l'avancement du chantier de rénovation et d'isolation de la maison communale, Messieurs BURGENTZLE et SCHULER ont détaillés l'évolution des travaux.

Monsieur le Maire propose d'organiser l'inauguration de la maison communale après rénovation, le samedi 10 novembre 2018 à 10 h.

- **Maintien de la Trésorerie à ROSHEIM**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Administrateur général des Finances publiques répondant à la motion par laquelle le Conseil municipal a affirmé son opposition au projet de fermeture de la Trésorerie de Rosheim.

- **Fréquence du rythme des cloches de l'église la nuit**

Monsieur le Maire informe les élus qu'un riverain de la Rue Ste Odile, propriétaire de chambres d'hôtes, a de nombreux clients très gênés par la sonnerie des cloches durant la nuit. La sonnerie intervient tous les 1/4 d'heure et rend leur sommeil impossible. Elle demande d'aménager la sonnerie pour, qu'au mieux elle s'arrête à 21h et reprenne à 7 h comme cela se fait dans de nombreux villages, ou qu'au moins durant cette plage horaire les sonneries ne se fassent qu'une fois par heure

Les élus émettent un avis défavorable à cette requête.

- **Espace sportif –réunion d'expertise « dommages-ouvrage »**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une déclaration de sinistre « dommages ouvrage » a été transmise à l'assurance quant à divers problèmes dans le hall sportif.

Une réunion d'expertise sera organisée le vendredi 14 septembre 2018 à 14 à l'espace sportif.

- **Cours de zumba**

Mme PORTE précise que les cours de zumba auront dorénavant lieu à la salle des fêtes de Boersch. Deux créneaux ont été accordés à l'Association Sabak Beoneema de Strasbourg à la salle des fêtes de Boersch les lundis et mercredis de 17 h à 20 h.

- **Maison communale de Klingenthal**

Les travaux de réhabilitation se terminent début du mois d'octobre.

Monsieur le maire propose d'organiser l'inauguration le samedi 10 novembre 2018

- **Dates importantes**

12 Septembre 2018 : 14 h Restitution du RIFSEEP

15 et 16 Septembre 2018 : Journées du Patrimoine
Boersch autrefois et aujourd'hui à la Salle des Fêtes
(Samedi : après-midi et dimanche : journée)

Visites guidées à la Léonardsau

19 Septembre 2018 : de 14 h à 16 h rencontre du personnel sur les risques psychosociaux
16 H Rdv avec M Villanueva pour le « Notre Ville »

21 Septembre 2018 : 17 h Visite du Conseil municipal de BOERSCH à OHLSBACH

23 Septembre 2017 : Foulée des 4 Portes (Traversée de Boersch)

10 Octobre 2018 : 17 h 30 Réunion du CCAS

15 Octobre 2018 : 19 h 30 Réunion du Conseil municipal

18 Octobre 2018 : 9 h 30 visite périodique de l'Hôtel des Vosges KLINGENTHAL

19 Octobre 2018 : 18 h 30 séminaire CCPR

21 Octobre 2018 : Le Moto club organise un repas gaulois.

10 Novembre 2018 : 10 h Inauguration de la salle communale de Klingenthal

11 Novembre 2018 : Commémoration devant les Monuments aux Morts
9 h KLINGENTHAL (en présence des élus de KLINGENTHAL)
11 h BOERSCH (en présence des élus de BOERSCH)
11 h 30 Verre de l'amitié offert par la Ville à la Salle des Fêtes

19 Novembre 2018 : 19 h 30 Réunion du Conseil municipal

1-2 Décembre 2018 : Marché de Noel organisé sur la Place de l'Hôtel de Ville
organisé par les Profs de 3 Portes

9 Décembre 2018 : Fête de Noël des personnes âgées (membres du CCAS)

17 Décembre 2018 : 19 h 30 Réunion du Conseil municipal